

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
14 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny  
86000 Poitiers

**Deixis**  
4 bis Chemin de la Croisière  
33550 Le Tourne

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES RESUMES  
(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015)**

Au Président du Conseil d'administration

**EUROPLASMA SA**  
Zone artisanale de Cantegrit Est  
40110 Morcenx

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EUROPLASMA SA et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les informations relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre conseil. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**Europlasma SA**

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés résumés**

**Période du 01 janvier au 30 juin 2015 - Page 2**

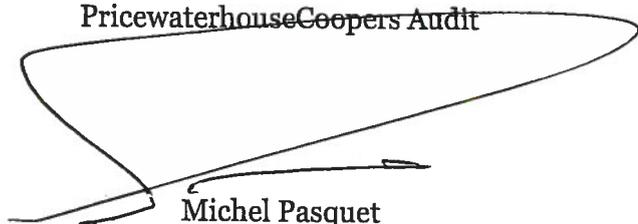
---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation, ainsi que sur les mesures financières envisagées sur le second semestre 2015 et l'exercice 2016, exposées dans la note 6.2.2 « Continuité d'exploitation ».

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 30 octobre 2015

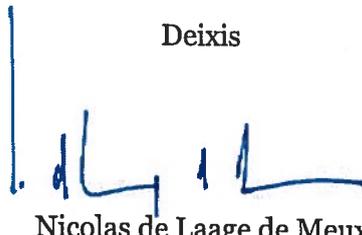
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a horizontal stroke.

Michel Pasquet

Deixis

A handwritten signature in blue ink, consisting of several distinct, sharp strokes.

Nicolas de Laage de Meux

# **EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



**EUROPLASMA**

**CHOPOWER**

**inertam**

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**30/06/2015**

**ALEUP**  
**LISTED**  
NYSE  
ALTERNEXT

Ce document contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle basées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.euoplasma.com>.

Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le « Groupe » et les filiales de la holding Financière GEE SAS par le « sous-groupe Europe Environnement ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Société Anonyme au capital de 6 942 721,20 euros  
471 Route de Cantegril Est - BP 23  
F-40110 Morcenx  
Tél : +33 (0) 556 497 000  
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

### Remarque liminaire

Conformément à une décision du Conseil d'administration et afin d'améliorer la compréhension des différentes activités du Groupe Europlasma, les dénominations des différentes activités ont été modifiées comme suit :

Le segment « Etudes, Ingénieries, Torches et Procédés » est renommé « Solutions Plasma pour les gaz et déchets dangereux » ou « Solutions plasma » et opéré sous la dénomination commerciale « Europlasma Industries ».

Le segment « Destruction des déchets dangereux » est renommé « Traitement de l'amiante » (Inertam). Il est opéré par la filiale Inertam.

La dénomination du segment « Energies Renouvelables » reste inchangée.

Ces nouvelles appellations sont par conséquent utilisées dans ce rapport.

# SOMMAIRE

<b>A. RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<b>6</b>
1. ACTIVITE ET RESULTATS	6
1.1 <i>Activité et chiffre d'affaires</i>	6
1.2 <i>Performance opérationnelle</i>	6
1.3 <i>Résultat net</i>	7
2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE	8
<b>B. PERSPECTIVES D'ACTIVITE</b>	<b>10</b>
1. SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	10
2. ENERGIES RENOUVELABLES	10
3. TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	11
<b>C. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES</b>	<b>12</b>
1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	12
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	13
3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	14
4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	15
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	16
6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	17
6.1 Note 1: Faits caractéristiques de la période	17
6.1.1 <i>EVENEMENTS CORPORATE</i>	17
6.1.2 <i>EUROPLASMA INDUSTRIES</i>	17
6.1.3 <i>ENERGIES RENOUVELABLES</i>	18
6.1.4 <i>TRAITEMENT DE L'AMIANTE</i>	19
6.2 Note 2. Référentiel comptable, modalités de consolidation et d'évaluation	20
6.2.1 <i>BASE DE PREPARATION</i>	20
6.2.2 <i>CONTINUITE D'EXPLOITATION</i>	20
6.2.3 <i>PRINCIPES COMPTABLES</i>	20
6.2.4 <i>SAISONNALITE</i>	22
6.2.5 <i>TAUX DE CHANGE</i>	22
6.2.6 <i>JUGEMENTS ET ESTIMATIONS</i>	22
6.3 Note 3. Périmètre de consolidation	23
6.3.1 <i>SOCIETES CONSOLIDEES</i>	24
6.3.2 <i>SOCIETES NON CONSOLIDEES</i>	24
6.4 Note 4. Notes annexes à l'état de la situation financière consolidée	25
6.4.1 <i>GOODWILL</i>	25
6.4.2 <i>AUTRES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES</i>	25
6.4.3 <i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	26
6.4.4 <i>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES</i>	27
6.4.5 <i>STOCKS ET EN-COURS</i>	28
6.4.6 <i>AUTRES ACTIFS</i>	28
6.4.7 <i>IMPOTS COURANTS ET DIFFERES</i>	30
6.4.8 <i>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</i>	30
6.4.9 <i>DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT NET</i>	31
6.4.10 <i>AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS</i>	32
6.4.11 <i>PROVISIONS</i>	33
6.4.12 <i>AUTRES PASSIFS</i>	34
a. <i>Evolution des dettes fournisseurs</i>	34
b. <i>Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes</i>	35
c. <i>Evolution des produits constatés d'avance</i>	35
6.4.13 <i>CAPITAL</i>	36
a. <i>Composition du capital social</i>	36
b. <i>Actions propres</i>	36

c.	<i>Actions en dilution</i>	36
d.	<i>Paiements fondés sur des actions</i>	37
6.5	Note 5. Notes annexes au compte de résultat consolidé	39
6.5.1	Chiffre d'affaires	39
6.5.2	Résultat opérationnel	40
6.5.3	Résultat financier	41
6.5.4	Impôt	41
6.6	Note 6. Information sectorielle	42
6.7	Note 7. Engagements hors bilan	43
6.7.1	Engagements reçus	43
6.7.2	Engagements donnés	43
a.	<i>Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx</i>	43
b.	<i>Autres engagements donnés</i>	44
6.8	Note 8. Événements postérieurs à la clôture	45
6.8.1	Événements corporate	45
a.	<i>Attribution gratuites d'actions</i>	45
6.8.2	Événements Solutions plasma (Europlasma industries)	45
a.	<i>Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)</i>	45
b.	<i>Développement commercial</i>	45
6.8.3	Événements Energies renouvelables	45
a.	<i>Livraison de l'Usine CHO Morcenx avec réserves (FAR)</i>	45
b.	<i>Développement des projets CHO Power</i>	46
c.	<i>Dénouement du prêt consenti pour les projets en Grande-Bretagne (Sunrise)</i>	46
<b>D. GLOSSAIRE</b>		<b>47</b>

# A. RAPPORT D'ACTIVITE

## 1. ACTIVITE ET RESULTATS

en K€	30/06/2015	30/06/2014	var
Chiffre d'affaires	6 903	4 754	2 149
EBITDA	-4 887	-5 280	393
Résultat opérationnel	-8 835	-7 446	-1 389
Résultat financier	224	-553	777
Résultat net de la période	-9 768	-7 973	-1 795
Résultat net (part Groupe)	-9 749	-7 961	-1 788
Résultat par action (en euros par action)	-0,14	-0,37	0,23

Source : Comptes consolidés semestriels 2015 arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/10/2015

### 1.1 Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2015 s'établit à 6 903 K€ contre 4 754 K€ au 30 juin 2014. Cette progression de 45% est attribuable principalement aux secteurs Traitement de l'amiante(+ 2 159 K€) et Solutions plasma (+ 539 K€), le chiffre d'affaires du secteur Energies Renouvelables affichant une baisse(- 549 K€).

**L'activité Solutions plasma (Europlasma Industries)** a généré un chiffre d'affaires de 600 K€, contre 61 K€ au 30 juin 2014. Le chiffres d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2015 s'explique principalement par la reconnaissance de revenu sur le contrat chinois pour 321 K€ et 259 K€ sur le contrat KNPP.

**L'activité Energies Renouvelables** a enregistré un chiffre d'affaires de 560 K€, contre 1 109 K€ au 30 juin 2014. Au 30 juin 2014, un avancement de chiffre d'affaires avait en effet été constaté. Cependant, au 31 Décembre 2014, sur la base du bilan des campagnes de tests réalisées sur l'année 2014, un changement d'estimation avait été effectué, amenant le Groupe à constater un recul de l'avancement du projet et enregistrer au 31 décembre 2014 un chiffre d'affaires négatif de 637 K€.

Le chiffre d'affaires enregistré sur le contrat EPC au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 correspond à l'avancement constaté sur le contrat, soit 554 K€.

**L'activité Traitement d'amiante (Inertam)** progresse de 60% au 30 juin 2015, comparé au 30 juin 2014, avec une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 5 743 K€. Ceci s'explique principalement par l'augmentation du volume traité : 2 986 tonnes ont été traitées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 contre 1 785 tonnes au cours du premier semestre 2014.

La production du 1<sup>er</sup> semestre 2015 montre la pertinence des investissements de fiabilité commencés fin 2014 et qui se sont poursuivis durant ces 6 premiers mois ainsi que les progrès réalisés grâce à une meilleure rigueur d'exécution.

### 1.2 Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel se traduit par une perte de (8 835) K€ au 30 juin 2015, contre (7 446) K€ au 30 juin 2014, principalement en raison des charges opérationnelles liées au démarrage et à la montée en puissance de l'usine CHO Morcenx et aux essais y afférant.

Le segment Solutions plasma (Europlasma Industries) qui porte également l'intégralité des coûts Corporate du Groupe, a enregistré une perte de (1 515) K€ contre (2 015) K€ au 30 juin 2014. Cette amélioration sensible résulte de la reconnaissance de revenu et donc de marge sur le contrat chinois et le contrat KNPP. Cette performance a permis de largement compenser la baisse de la production

immobilisée de 183 K€. Par ailleurs, elle s'explique également par la diminution des dépréciations, dotations aux amortissements et provisions de 306 K€ (enregistrement au 30 juin 2014 d'une dépréciation de 593 K€ sur la plateforme pilote KIWI, événement non récurrent sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015. Prise en compte de dépréciations de stocks pour 168 K€ au 30 juin 2015).

L'activité Traitement d'amiante affiche un profit opérationnel de 249 K€ contre une perte de (1 413) K€ au 30 juin 2014. Cette performance est principalement due à la forte hausse du niveau d'activité, liée au volume des déchets d'amiante vitrifiés et à l'activité de démantèlement, résultant d'une meilleure gestion de l'outil de production.

Les pertes opérationnelles enregistrées par le segment Energies Renouvelables (7 471 K€ vs 3 994 K€ au 30 juin 2014) sont essentiellement liées à l'intégration dans le calcul de la perte à terminaison du contrat EPC de coûts d'équipements supplémentaires (1 134 K€) et des coûts additionnels liés à la mise en service de l'usine CHO Morcenx jusqu'à la réception définitive. Cette mise en service est exécutée par CHOPEX sous responsabilité de CHO Power et refacturée sur base d'un objectif de fonctionnement opérationnel.

Compte tenu du nouveau planning (cf. § 6.1.3 Faits caractéristiques de la période), CHO Power a enregistré les coûts supplémentaires de mise en service du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 septembre 2016 soit 4 055 K€.

Les charges de personnel connaissent une augmentation de 5,6% par rapport au 30 juin 2014 (3 387 K€ vs 3 208 K€) principalement en raison des embauches réalisées (opérateurs et ingénieurs) pour assurer la mise en service de l'usine de CHO Morcenx mais également en raison d'un renforcement de l'équipe Corporate.

### **1.3 Résultat net**

La quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence s'élève à un bénéfice de 3 K€ contre une perte de (38) K€ au 30 juin 2014. Cette quote-part concerne la société CHO Morcenx, propriétaire de la centrale électrique à Morcenx. L'usine n'étant pas encore en service, la société n'a enregistré que peu de revenus au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net au 30 juin 2015 est une quote-part de perte de (19) K€. Les intérêts minoritaires ne concernent que le secteur Air et Gaz.

Le résultat net part du Groupe correspond à une perte de (9 749) K€ contre une perte de (7 961) K€ réalisée au 30 juin 2014. Le segment Energies Renouvelables représente 86% de la perte. La contribution du segment Traitement d'amiante est positive pour 177 K€, mais la part des pertes du secteur Solutions plasma (Europlasma Industries) est de 15% (rappelons que ce secteur supporte également les charges de la holding).

## 2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Actifs non courants	25 218	22 641	2 576
Actifs courants (hors trésorerie)	13 369	24 021	-10 652
Trésorerie	6 653	13 640	-6 987
Capitaux Propres - Part du Groupe	7 313	16 793	-9 480
Intérêts hors groupe	109	128	-19
Dettes financières non courantes	7 303	7 982	-679
Autres passifs non courants	728	673	55
Dettes financières courantes	1 374	1 359	15
Autres passifs courants	28 412	33 366	-4 954
Total Bilan	45 240	60 302	-15 062
Endettement net	2 024	-4 299	6 322
Taux d'endettement Net	27%	-25%	
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	0,11	0,24	-0,14

En milliers d'euros (K€)	30/06/2015	30/06/2014	Variation
Capacité d'autofinancement	-4 903	-5 126	223
Désinvestissements/(Investissements) nets	1 921	-150	2071

Source : Comptes consolidés semestriels 2015 arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/10/2015

Le total du bilan s'établit à 45 240 K€ contre 60 302 K€ au 31 décembre 2014, soit une baisse de 15 062 K€.

Au sein du bilan actif, cette évolution est la résultante d'une augmentation des actifs non courants de 2 576 K€, d'une diminution des actifs courants de 10 652 K€ et d'une diminution de la trésorerie de 6 987 K€ par rapport au 31 décembre 2014.

L'augmentation de 2 576 K€ des actifs non courants s'explique principalement :

- par le reclassement en actif non courant du compte séquestre lié au contrat EPC (3 750 K€ en valeur nette au 30 juin 2015),
- par des impôts différés actifs passés en perte à hauteur de 1 250 K€, leur recouvrabilité à court terme étant devenue incertaine (cf § 6.4.7 impôts courants et différés).

La diminution des actifs courants de 10 652 K€ s'explique principalement :

- par le reclassement du compte séquestre pour 3 750 K€ (cf supra),
- par le remboursement (à hauteur de 3 870 K€) du complément de 4 000 K€ versé fin 2014 sur le compte séquestre (cf. § 6.4.6 Autres actifs),
- par la prise en compte de l'acquittement des rétentions dues à la TOD préliminaire par CHO Morcenx pour un montant de 2 042 K€.

Enfin, la diminution de la trésorerie disponible de 6 987 K€ s'explique par les besoins de disponibilités pour financer la mise en route de l'usine de CHO Morcenx et pour les investissements de l'usine d'Inertam. (cf. 6.4.8 Trésorerie)

S'agissant du bilan passif, les capitaux propres totaux ont diminué de 9 499 K€ entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015, en lien avec la perte de la période qui s'élève à -9 749 K€ en partie compensée par les augmentations de capital liées à l'activation des BSAR pour 261 K€, prime d'émission incluse.

Les dettes financières et autres passifs non courants ont diminué de 624 K€. Cette baisse est principalement concentrée au niveau des dettes financières non courantes (- 679 K€) du fait du

reclassement de la part devenue courante des dettes financières pour 544 K€. (cf. § 6.4.9 Dettes financières et endettement net)

Les autres passifs courants diminuent de 4 954 K€, variation principalement expliquée par la baisse des comptes fournisseurs pour 5227K€. (cf § 6.4.12.Autres passifs) combinée à une augmentation du niveau des provisions de 2 026 K€(cf § 6.4.11 Provisions).

L'endettement net du groupe s'établit à 2 024 K€ au 30 juin 2015 contre un endettement net de -4 299 K€ au 31 décembre 2014 (excédent de trésorerie). Cette augmentation s'explique principalement par la consommation de trésorerie sur la période.

## **B. PERSPECTIVES D'ACTIVITE**

### **1. SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)**

#### **Développement commercial**

La stratégie de double déploiement (sectoriel et géographique) d'Europlasma Industries donne d'excellents résultats. En particulier :

##### ***Marché Chinois***

En janvier 2015, Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée début 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement.

Sur le marché Chinois, le projet démarré en 2015 donne déjà lieu à la vente d'équipements complémentaires. De plus, une nouvelle commande d'étude de faisabilité technico-économique de vitrification de cendres a été commandée par un autre client chinois. Des contacts avancés avec plusieurs entreprises chinoises dans le secteur de la dépollution pourraient présager d'un nouveau contrat de vente d'ingénierie et d'équipement plasma à l'horizon 2016.

##### ***Déchets radioactifs***

Europlasma Industries continue son travail de valorisation de sa technologie pour le traitement de déchets radioactifs et est actuellement en contact avec de grands acteurs français pour essayer de répondre à la problématique du stockage durable de ces déchets.

##### ***Sidérurgie***

Le secteur sidérurgique porte un intérêt marqué pour la technologie plasma, en particulier pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, et amène Europlasma Industries à prévoir un développement de son activité dans ce domaine dans les deux ans à venir. Des essais seront prochainement réalisés pour le compte d'un client Européen sur la plateforme R&D de Morcenx, pour valider et pré-industrialiser les résultats encourageants de l'étude préliminaire.

### **2. ENERGIES RENOUVELABLES**

#### **Développement commercial**

Au-delà des projets CHO Tiper, CHO Locminé et CHO Brocéliande, le développement sélectif de nouveaux projets d'énergie renouvelable se poursuit, répondant au double objectif de (i) fournir à CHO Power un niveau d'activité soutenu à partir de 2016 et (ii) éviter la dispersion des équipes dont l'objectif prioritaire reste la livraison définitive de CHO Morcenx. D'autres projets sont en cours de développement préliminaire et seront annoncés en temps voulu.

Ces projets s'appuient sur un réseau de partenaires développeurs ou apporteurs de déchets, et les montages envisagés sur ces projets sont de type « BOO » (Build Own Operate), dans lesquels l'usine sera construite par CHO Power et exploitée par sa filiale CHOPEX.

CHO Tiper a reçu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur et poursuit les phases ultérieures de son développement. l'Arrêté Préfectoral est désormais attendu au Q1 2016, après enquête publique complémentaire, ce qui permettra après sécurisation du financement d'entrer dans

la phase concrète de construction de la centrale, qui bénéficiera pleinement de l'acquis d'expérience issu de la mise au point technique de CHO Morcenx.

CHO Power répond aux sollicitations à l'export en proposant des études. Si l'export n'est pas aujourd'hui la priorité stratégique du Groupe en matière d'exécution de projets, la demande est susceptible de générer à terme des opportunités de partenariat ou de vente de licences.

### 3. TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)

L'année 2015 doit permettre à Inertam de confirmer sa rentabilité. Cet objectif a été atteint au premier semestre 2015 grâce à une gestion plus rigoureuse de la production, et sera pérennisé grâce aux investissements structurels réalisés ou en cours.

Par ailleurs, la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires consécutifs à l'enfouissement d'amiante « non-lié » par certains pays Européens (Italie, Suisse, Allemagne) permet d'envisager à terme des perspectives commerciales à l'export.

## C. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES

### 1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Goodwill	6.4.1	1 316	1 316	0
Autres Immobilisations incorporelles	6.4.2	797	1 065	-268
Immobilisations corporelles	6.4.3	12 349	12 287	62
Participations dans les entreprises associées	6.4.4	3 688	3 685	3
Autres actifs financiers non courants	6.4.6	6 409	2 392	4 017
Impôts différés actifs	6.4.7	659	1 896	-1 237
<b>Actifs non courants</b>		<b>25 218</b>	<b>22 641</b>	<b>2 577</b>
Stocks et en-cours	6.4.5	1 226	1 089	137
Clients et comptes rattachés	6.4.6	5 670	7 310	-1 639
Autres créances opérationnelles	6.4.6	4 181	4 047	135
Impôts courants - actif	6.4.7	486	354	132
Autres actifs courants	6.4.6	1 806	11 221	-9 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4.8	6 658	13 640	-6 987
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
<b>Actifs courants</b>		<b>20 022</b>	<b>37 661</b>	<b>-17 639</b>
<b>Actif</b>		<b>45 240</b>	<b>60 302</b>	<b>-15 062</b>
Capital	6.4.13	6 987	6 904	33
Primes liées au capital		49 202	48 973	229
Réserves et report à nouveau		-39 077	-13 094	-25 984
Résultat de l'exercice	2	-9 749	-25 991	16 242
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.4.13	7 313	16 793	-9 480
Intérêts hors groupe		109	128	-19
<b>Capitaux propres</b>		<b>7 422</b>	<b>16 921</b>	<b>-9 499</b>
Avantages du personnel non courants	6.4.10	398	364	32
Provisions non courantes	6.4.11	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.4.9	7 308	7 982	-679
Impôts différés passifs	6.4.7	278	309	-36
Autres passifs financiers non courants	6.4.12	60	0	60
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 031</b>	<b>8 655</b>	<b>- 624</b>
Provisions courantes	6.4.11	7 689	5 613	2 026
Dettes financières courantes	6.4.9	1 374	1 359	15
Fournisseurs et comptes rattachés	6.4.12	3 770	8 997	-5 227
Impôts courants - passif	6.4.7	11	0	11
Autres dettes opérationnelles	6.4.12	5 182	5 604	-472
Autres passifs courants	6.4.12	11 859	13 153	-1 294
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>29 786</b>	<b>34 726</b>	<b>-4 940</b>
<b>Passif</b>		<b>45 240</b>	<b>60 302</b>	<b>-15 062</b>
Capitaux propres par action en €/par action		0,11	0,24	-0,1
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,06	0,14	-0,1
Nombre d'actions	6.4.13 a.	69 370 051	69 044 970	325 081
Nombre d'actions dilué	6.4.13 c.	120 016 021	119 653 021	363 000

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	30/06/2015	30/06/2014	Variation
Chiffre d'affaires	5.1	6 908	4 754	2 149
Autres produits d'exploitation		1 574	1 191	384
Achats consommés		-5 664	-4 555	-1 109
Charges externes		-3 679	-3 204	-475
Charges de personnel		-3 387	-3 208	-179
Autres charges d'exploitation		-325	-93	-232
Taxes		-346	-222	-124
Amortissements, dépréciations et provisions		-3 945	-2 203	-1 742
<b>Résultat opérationnel courant</b>	5.2	<b>-8 869</b>	<b>-7 540</b>	<b>-1 329</b>
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents		34	95	-60
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-8 835</b>	<b>-7 446</b>	<b>-1 389</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		18	38	-21
Cout de l'endettement financier brut		-209	-631	422
<b>Cout de l'endettement financier net</b>		<b>-191</b>	<b>-592</b>	<b>401</b>
Autres produits financiers		421	43	379
Autres charges financières		-6	-3	-3
<b>Résultat financier</b>		<b>224</b>	<b>-553</b>	<b>777</b>
Impôt sur les bénéfices	4.7	-1 160	63	-1 223
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>-9 770</b>	<b>-7 935</b>	<b>-1 835</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	3	-38	40
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-9 768</b>	<b>-7 973</b>	<b>-1 795</b>
Intérêts minoritaires		19	12	7
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>-9 749</b>	<b>-7 961</b>	<b>-1 788</b>
Résultat de base par action en €/par action		- 0,141	- 0,368	0,227
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,081	- 0,357	0,276
Nombre moyen d'action	4.13.1	69 208 506	21 632 034	47 576 472
Nombre moyen d'action dilué	4.13.3	119 854 476	22 298 414	97 556 062

### 3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	30/06/2015	30/06/2014	Variation
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-9 768</b>	<b>-7 973</b>	<b>-1 795</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecarts de conversion des sociétés intégrées			
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie			
Effet d'impôts relatifs à ces éléments			
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt			
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global</b>	<b>-9 768</b>	<b>-7 973</b>	<b>-1 795</b>
- attribuable aux actionnaires du Groupe	-9 749	-7 961	-1 788
- attribuable aux Intérêts hors Groupe	-19	-12	-7

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital		Primes liées au capital		Actions propres		Autres Réserves Groupe		Résultats accumulés		Total capitaux propres du groupe		Total Capitaux propres	
							Réserves de conversion	Quintupertes (réserves sur instruments financiers)	Autres Réserves	Total				
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2013</b>	1 576	44 779	-41	45	-139	1 638	1 574	-15 465	7 374	748	3 477			
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2014	1 576	44 779	41	15	139	1 698	1 574	15 465	2 374	748	3 122			
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cartes de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-7 961	-7 961	-12	-7 973			
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-7 961	-7 961	-12	-7 973			
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-248			
Augmentation de capital	733	3 413	0	0	0	0	0	0	4 145	0	4 145			
Mouvements sur actions propres	0	0	-12	0	0	0	0	0	-12	0	-12			
Paiements en actions	0	0	0	0	0	10/	0	0	10/	0	10/			
Autres variations	0	0	0	0	0	-4	0	0	-4	0	-4			
<b>Situation au 30/06/2014</b>	2 309	48 142	-41	15	-139	1 801	1 637	-23 426	-1 410	488	-823			
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2014</b>	6 904	88 973	-105	16	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	928	46 924			
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2015	6 904	88 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128	46 921			
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Frais de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 749	-9 749	-19	-9 768			
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 749	-9 749	-19	-9 768			
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Augmentation de capital	31	229	0	0	0	0	0	0	260	0	260			
Mouvements sur actions propres	0	0	9	0	0	0	0	0	9	0	9			
Paiements en actions	0	0	0	0	0	23	0	0	23	0	23			
Autres variations	0	0	0	0	0	-5	0	0	-5	0	-5			
<b>Situation au 30/06/2015</b>	6 935	89 202	-111	16	-139	2 419	2 256	-51 007	16 731	169	7 422			

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	30/06/2015	30/06/2014	Variation
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>-9 767</b>	<b>-7 973</b>	<b>-1 794</b>
<b>Ajustements</b>			
Elim. du résultat des mises en équivalence	-3	38	-40
Elim. des amortissements et provisions	3 419	2 134	1 285
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	0	0	
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	56	0	56
Elim. des produits de dividendes		0	0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	23	107	-84
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-6 272</b>	<b>-5 694</b>	<b>-578</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1 160	-63	1 223
Elim. du coût de l'endettement financier net	209	631	-422
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-4 903</b>	<b>-5 126</b>	<b>223</b>
Incidence de la variation du BFR	-3 258	-309	-2 948
Impôts payés	-80	-54	-27
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-8 241</b>	<b>-5 490</b>	<b>-2 752</b>
Incidence des variations de périmètre	0	750	-750
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 629	-932	-697
Acquisition d'actifs financiers	-1	0	-1
Variation des prêts et avances consentis	3 550	-94	3 644
Subventions d'investissement reçues	1	99	-97
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Cession d'actifs financiers	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement		28	-28
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>1 921</b>	<b>-150</b>	<b>2 071</b>
Augmentation de capital	216	4 138	-3 922
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-9	-72	63
Emission d'emprunts	25	2 839	-2 814
Remboursement d'emprunts	-687	-1 561	874
Intérêts financiers nets versés	-212	-138	-74
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	0
Dividendes payés aux minoritaires		-249	249
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-668</b>	<b>4 956</b>	<b>-5 624</b>
Incidence de la variation des taux de change	0	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Incidence du reclassement de la trésorerie des activités destinées à être cédées		0	0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-6 989</b>	<b>-683</b>	<b>-6 306</b>
Trésorerie d'ouverture	13 634	1 973	11 660
Trésorerie de clôture	6 645	1 293	5 352

## 6.1 NOTE 1: FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

### 6.1.1 EVENEMENTS CORPORATE

#### **Emission de BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx et souscription**

Par décision du 17 mars 2015, prise en exécution de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (13<sup>ème</sup> résolution), le Conseil d'Administration a fixé du 25 mars au 15 avril 2015 la période de souscription des 350.000 BSA BLFA2014 émis au profit de CHO Morcenx. La période de souscription a été clôturée par anticipation le 25 mars 2015, date de la souscription de l'intégralité des bons émis et du versement du prix de souscription correspondant par CHO Morcenx pour un montant de 3 500 €.

#### **Exercice des BSAR, augmentation de capital de 0,3 M€, prime d'émission incluse**

Le 6 novembre 2014, Europlasma avait procédé à l'émission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) de deux catégories attribuées gratuitement à chaque actionnaire dont les titres étaient enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014, chaque actionnaire recevant un BSAR A et un BSAR B pour chaque action détenue.

2 BSAR A donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80€ par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 30 juin 2015, il reste à exercer 65 507 363 BSAR A.

4 BSAR B donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 30 juin 2015, il reste à exercer 67 760 635 BSAR B.

Au cours du premier semestre 2015, 309 831 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de BSAR A et BSAR B, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 260 K€.

#### **Contrôle fiscal**

Europlasma et CHO Power font actuellement l'objet d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle est toujours en cours. La société n'a pas connaissance à ce jour de risque de redressement significatif.

CHOPEX a fait l'objet d'un avis de vérification de comptabilité portant uniquement sur la TVA pour la période allant du 17 juillet 2013 au 30 avril 2015. Le contrôle s'est terminé sur le mois d'août 2015 sans redressement.

### 6.1.2 EUROPLASMA INDUSTRIES

#### **Signature d'un contrat avec un industriel Chinois**

En janvier 2015, Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée début 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement.

## Etudes et ingénierie

A l'issue d'un travail collaboratif avec les sidérurgistes Européens dans le cadre de l'utilisation du plasma pour l'optimisation de leur procédé, Europlasma a concrétisé une étude complémentaire au travail déjà effectué en 2014.

### 6.1.3 ENERGIES RENOUVELABLES

#### Livraison de l'usine CHO Morcenx

CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, a finalisé en 2012 la construction de l'usine de production électrique à partir de déchets et biomasse de Morcenx. La centrale électrique a été mise en route à l'été 2012 mais les difficultés de mise au point de la centrale ont entraîné de nombreux retards et ont conduit CHO Power et son client à revoir régulièrement leurs engagements contractuels, tout en préservant leurs intérêts respectifs.

La défaillance du gazéifieur et un incident technique ont entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013. Le redémarrage de l'usine a eu lieu début 2014, après remplacement de l'équipement défaillant par un gazéifieur fourni par la société américaine PRM Energy Systems Inc.

En juin 2014, un essai de performance a permis de remplir tous les objectifs de la Take Over Date (TOD), hormis la puissance électrique délivrée au réseau, inférieure aux attentes initiales. Le client a validé néanmoins cette étape majeure, baptisée « Livraison Technique Préliminaire » (« Preliminary Take Over Date »), donnant ainsi droit au paiement à CHO Power des rétentions et permettant à CHO Power d'exercer ses BSA pour porter sa participation dans CHO Morcenx à 35%.

Afin d'atteindre la puissance nominale, le plan défini en 2013, réajusté en 2014 et en cours d'exécution prévoit une amélioration des équipements existants et l'ajout de moteurs supplémentaires. Par ailleurs, les programmes d'amélioration lancés en décembre 2014, incluant l'amélioration de la performance environnementale et esthétique de la centrale sont toujours en cours et menés par CHO Power.

Ainsi, la livraison finale est prévue en deux étapes :

- Réception (Livraison) avec réserves « Final Acceptance with Reserves »(FAR) dans sa configuration actuelle (avec deux moteurs),
- Réception finale quelques mois plus tard de la centrale complétée des moteurs supplémentaires et des améliorations environnementales (« Lifting of Reserves ») ou « Final Acceptance » (FA).

La FAR « (Final) Acceptance with reserves » initialement prévue à l'été 2015 a été décalée suite à la défaillance d'un transformateur. A la date d'arrêt des comptes intermédiaires, les essais de FAR ont repris en septembre 2015 et sont toujours en cours.

#### *Analyse économique du contrat EPC :*

Au 31 décembre 2014, le retard de livraison définitive de la centrale et la forte mobilisation des équipes de l'exploitant CHOPEX SAS pendant la phase de mise en service avaient conduit le Groupe à procéder à un changement d'estimation des coûts liés au contrat EPC. Outre la révision du budget du contrat EPC sur la base des plans d'amélioration nécessaires, les coûts de mise en service de l'usine CHO Morcenx, engagés par CHOPEX ont également été intégrés dans l'économie du contrat.

Compte tenu des retards évoqués ci-dessus, des coûts supplémentaires de 4 055 K€ ont été enregistrés correspondant aux frais de mise en service pour la période allant de juillet 2015 à septembre 2016.

Par ailleurs, le budget d'améliorations des process et des équipements a fait l'objet d'une révision entraînant un complément de charges de 1 134 K€.

La dégradation de la marge du contrat EPC a engendré la constatation d'une dotation aux provisions pour perte à terminaison de 1 373 K€ sur le semestre.

Les compléments de coûts de mise en service ne rentrant pas dans le calcul du pourcentage d'avancement du contrat, un chiffre d'affaires a pu être reconnu sur l'exercice à hauteur de 554 K€.

## Développement commercial

Conformément à sa stratégie, CHO Power poursuit le déploiement d'usine de centrales électriques en France.

### *Projet CHO Tiper*

Le développement du projet CHO Tiper (Deux Sèvres) suit son cours: l'enquête publique s'est déroulée au mois de juin 2015. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Le CODOA (Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat) a été obtenu, sécurisant ainsi l'accès au tarif d'achat.

Le permis de construire a été accordé en avril 2015, néanmoins une demande de nouveau permis a été déposée en août pour tenir compte de modifications sur la disposition et les dimensions des bâtiments et d'éléments du process. L'Arrêté Préfectoral est attendu début 2016.

Les études détaillées se poursuivent. Le design de l'installation est figé, les consultations des fournisseurs ont démarré afin de pouvoir d'engager sur un prix ferme de construction lors du financement du projet.

Le projet est porté par une structure ad hoc, CHO Tiper SAS, détenue à parts égales avec la SARL ENRgy, partenaire de développement.

### *Projet CHO Locminé*

CHO Power et ce même partenaire ENRgy ont lancé le développement du projet CHO Locminé, localisé à Locminé (56). Le projet repose sur le même modèle économique que l'usine CHO Morcenx et la future CHO Tiper. La société de projet CHO Locminé SAS a été constituée à parts égales au capital social de 1 000 €. Les demandes de permis ont été déposées en avril et ont fait l'objet d'un complément de dossier en septembre 2015. L'obtention du CODOA a permis de sécuriser l'accès au tarif d'achat. Le projet reçoit un accueil favorable local et médiatique, situé sur une friche industrielle d'une usine du groupe Doux fermée en 2008.

### *Projet CHO Brocéliande*

CHO Power et son partenaire Urban Biomass SAS ont établi la société de projet permettant le développement du projet CHO Brocéliande, localisé à Montauban de Bretagne. CHO Brocéliande SAS a été constituée à parts égales au capital social de 1 000 €. Le projet repose sur le même modèle économique que les précédents et dispose du CODOA. Une communication est organisée auprès du public et des élus avant le dépôt des demandes administratives.

## Lobbying

Un effort considérable de participation aux instances de représentations (Syndicat des Energies Renouvelables, Club Pyro Gazéification) a été fourni afin de contribuer à l'élaboration des textes réglementaires découlant de la loi sur la Transition Energétique et pour la diffusion d'information auprès des ministères sur les nouvelles techniques de gazéification et l'opportunité que cela représente. Cette contribution énergique participe à la construction du positionnement de CHO Power en tant qu'acteur de référence.

### 6.1.4 TRAITEMENT DE L'AMIANTE

L'année 2015 a débuté avec la réfection complète du four. Cet arrêt programmé s'est terminé comme prévu fin février.

La production a redémarré début mars avec un taux de disponibilité meilleur que prévu grâce à une conduite raisonnée du four permettant un fonctionnement optimisé et des volumes traités dépassant les attentes budgétaires, générant ainsi un profit opérationnel au 30 juin 2015 de 249 K€.

## 6.2 NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

### 6.2.1 BASE DE PREPARATION

Les comptes consolidés semestriels résumés pour les 6 mois clos le 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2015.

La société mère du Groupe, Europlasma SA, a au 30 juin 2015 un capital de 6 937 005,10 euros, composé de 69 370 051 actions ordinaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

### 6.2.2 CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le Conseil d'Administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux semestriels selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu de :

- La capacité de sa filiale CHO Power à respecter la livraison avec réserves (FAR-Final Acceptance with reserves) de la centrale CHO Morcenx avant la fin de l'année 2015,
- La réalisation attendue de levées de fonds et/ou l'obtention d'autres formes de financement permettant de couvrir les besoins de trésorerie du Groupe identifiés jusqu'au 30 juin 2016.

Différentes sources de financement sont en effet envisagées, notamment sur la base d'émission d'emprunts obligataires pouvant être réalisés d'ici la fin de l'année 2015.

De plus, d'autres levées de fonds devraient intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2016 afin d'assurer le financement de CHO Tiper, couvrir les besoins liés au projet CHO Morcenx jusqu'à la réception finale et financer les besoins des autres entités.

Enfin, à compter du 6 novembre 2015 et sous réserve que les conditions de marché le permettent, la société a la faculté d'inciter à la conversion en actions des BSAR A en circulation. Le produit de ces conversions générerait de la dilution, mais pourrait apporter jusqu'à 26 M€ de liquidités supplémentaires au Groupe.

### 6.2.3 PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), et qui ont été adoptées dans l'Union Européenne (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés au 30 juin 2015 sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés 2014, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, présentés ci-après.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe Europlasma sont établis en conformité avec la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », en application de laquelle les comptes sont condensés et seules les transactions significatives, ou les règles adaptées aux spécificités des arrêts semestriels, donnent lieu à des notes annexes.

Ces comptes condensés doivent donc être lus en liaison avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2014.

## **Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2015 :**

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- L'Union Européenne a publié le 13 juin 2014 l'interprétation IFRIC 21 «Droits ou taxes », dont elle a fixé la date d'application obligatoire au premier exercice ouvert postérieurement à sa publication. Le groupe Europlasma l'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette interprétation concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation a pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée sont comptabilisées en charges pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir être étalées sur la période concernée. L'impact au 30 juin 2015 est de -62 K€ sur les comptes consolidés, et concerne la taxe foncière comptabilisée à 100% au cours du premier semestre 2015.
- IFRS 1 –Première application des IFRS qui précise la signification de «IFRS applicables » dans les états financiers d'un premier adoptant.
- IFRS 3 –Regroupements d'entreprises, qui précise les cas de non-application d'IFRS 3 lors de la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit partenariat.
- IFRS 13 –Evaluation de la juste valeur qui précise les exemptions visées au paragraphe 52 sur les portefeuilles d'instruments financiers.
- IAS 40 –Immeubles de placement qui clarifie l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour le classement d'un immeuble entre immeuble de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire.

## **Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2015 :**

- IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions qui précise la définition de « conditions d'acquisition ».
- IFRS 3 - Regroupements d'entreprises qui précise certains aspects de la comptabilisation de la «contrepartie éventuelle ».
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels qui précise notamment que l'entité doit présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité, si l'entité indique des actifs par secteur en application du paragraphe 23.
- IAS 16 - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles qui, dans le cadre d'une réévaluation, exigent de réévaluer le montant des amortissements cumulés dans les mêmes proportions que le montant brut correspondant.
- IAS 24 - Informations relatives aux parties liées qui stipule que parmi les entités considérées comme étant une partie liée, est ajoutée le cas de figure de l'entité, ou de tout membre du groupe dont ils font partie, qui fournit des prestations de direction à l'entité de reporting. Dans ce cas de figure, l'entité de reporting est exemptée de fournir le montant des rémunérations versées aux principaux dirigeants par l'entité en application du paragraphe 17 mais doit indiquer le montant des honoraires versés à l'entité prestataire de services.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes ci-dessus ; cependant, leur application n'aurait pas eu d'impact sur les comptes semestriels.

## **Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'union Européenne :**

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

#### 6.2.4 SAISONNALITE

Les résultats du groupe subissent un effet de saisonnalité, essentiellement lié à l'organisation de l'exploitation du site de traitement d'amiante qui nécessite des périodes d'arrêt planifié pour maintenance.

#### 6.2.5 TAUX DE CHANGE

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation établissent leurs comptes en Euros.

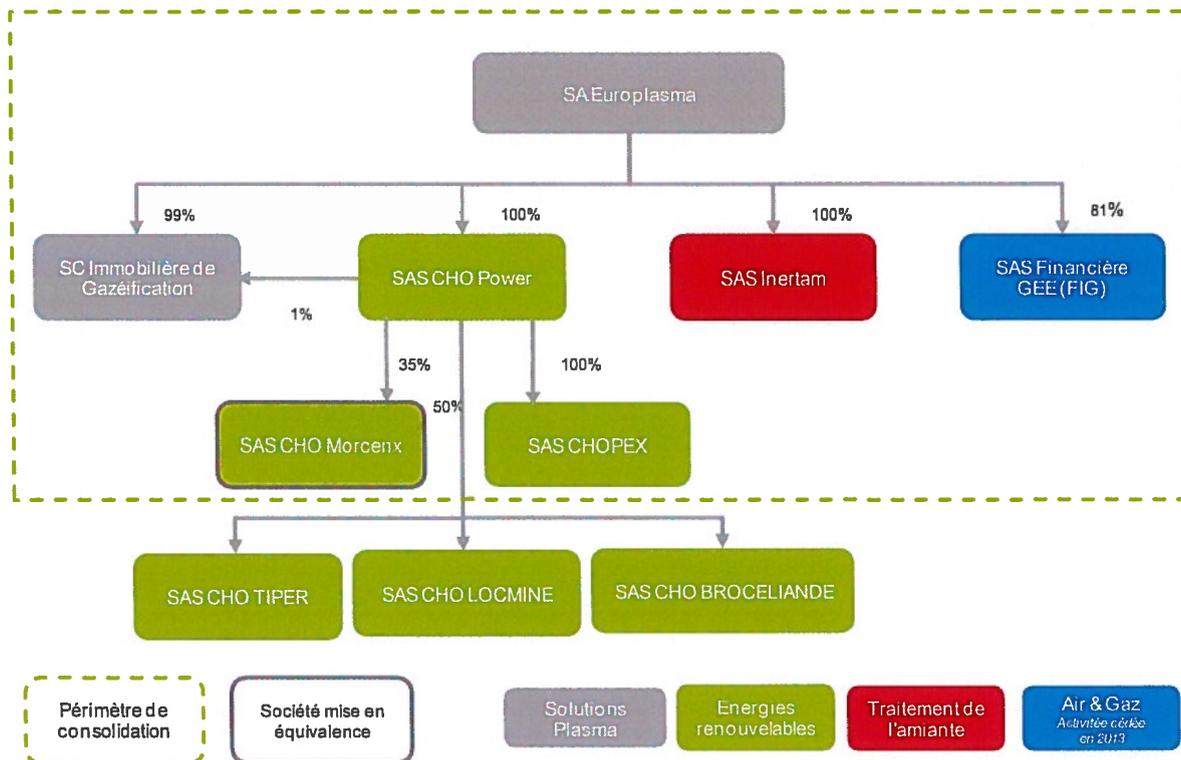
#### 6.2.6 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

Au 30 juin 2015, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- **Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme** : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats à long terme à l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement sont évalués contrat par contrat, dans le respect des procédures internes, à chaque date d'arrêt.
- **Impôts sur les résultats** : la charge d'impôt du semestre est calculée individuellement pour chaque société. Les hypothèses relatives à la recouvrabilité des déficits fiscaux et des impôts différés correspondant retenues au 31 décembre 2014 ont été maintenues au 30 juin 2015, hormis pour l'impôt différé actif comptabilisé sur certaines provisions réintégrées fiscalement, et dont l'évaluation de la probabilité de recouvrement à court terme a conduit à le comptabiliser en perte.
- **Avantages postérieurs à l'emploi** : les coûts des avantages postérieurs à l'emploi (principalement les indemnités de fin de carrière au sein des filiales françaises du Groupe) ont été actualisés au 30 juin 2015.
- **Paiements fondés sur des actions** : le Groupe a ajusté ses plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du réel au 30 juin 2015 afin de tenir compte des pertes et des nouvelles attributions effectuées au cours du semestre.
- **Tests de perte de valeur des goodwill et autres actifs incorporels non amortis** : en l'absence d'indicateurs de perte de valeur significative, le Groupe effectue les tests de valeur annuellement ; les hypothèses retenues lors de la clôture annuelle du 31 décembre 2014 n'ont pas été révisées au 30 juin 2015.
- **Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et du dépôt de garantie versé dans le cadre du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx** : les hypothèses-clés retenues au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et du dépôt de garantie de 7,5 M€ versé dans le cadre du contrat d'EPC de l'usine de CHO Morcenx ont été maintenues au 30 juin 2015.

### 6.3 NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION



#### Variations de périmètre 2015 :

##### CHO Locminé

La société CHO LOCMINESAS, véhicule devant porter la 3<sup>ème</sup> usine CHO power, a été constituée le 13 mars 2015. Son capital social de 1 000 € a été apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire co-développeur du projet, la société ENRgy Sarl.

En raison de son intérêt négligeable (pas de revenu, résultat provisoire proche de (1) K€, total bilan de 5 K€ et pas d'engagement hors bilan), la SAS CHO LOCMINE n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2015 (par analogie avec le traitement retenu pour la SAS CHO TIPER).

##### CHO Brocéliande

La société CHO BROCELIANDESAS, véhicule devant porter la 4<sup>ème</sup> usine CHO power, a été constituée le 5 juin 2015. Son capital social de 1 000 € a été apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire co-développeur du projet, la société Urban Biomass.

En raison de son intérêt négligeable (pas de revenu, résultat provisoire proche de 0, total bilan de 5 K€ et pas d'engagement hors bilan), la SAS CHO BROCELIANDE n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2015 (par analogie avec le traitement retenu pour la SAS CHO TIPER).

### 6.3.1 SOCIETES CONSOLIDEES

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société consolidante	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100 %	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100 %	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100 %	100 %	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegril Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100 %	100 %	Intégration globale
Financière GEE S.A.S. « FIG »	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	80.62 %	80.62 %	Intégration globale

### 6.3.2 SOCIETES NON CONSOLIDEES

Au 30 juin 2015, les sociétés CHO TIPER, CHO LOCMINE et CHO BROCELIANDE ne sont pas intégrées dans la consolidation en raison de leur intérêt négligeable (cf.§ 6.3 Périmètre de consolidation, ci-dessus).

## 6.4 NOTE 4. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### 6.4.1 GOODWILL

Filliale	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en K€	Frais d'acquisition en K€	31/12/14	Variations de périmètre	Reclassement IFRS 5	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	30/06/15
Inertam	2005	6 115	0	1 308	0	0	0	0	1 308
Financière GEE (FIG)	2006-2008	5 705	54	8	0	0	0	0	8
<b>Total</b>		<b>11 820</b>	<b>54</b>	<b>1 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 316</b>

Comme indiqué dans les états financiers annuels, le Groupe effectue des tests de dépréciation minima annuels pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36. Comme mentionné en note 2.6 Jugements et estimations, les hypothèses retenues lors de la clôture annuelle du 31 décembre 2014 n'ont pas été révisées au 30 juin 2015.

### 6.4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2015
Frais de recherche & développement	2 984	0	0	0	0	2 984
Concessions, brevets & droits similaires	1 480	18	-14	0	0	1 484
Autres Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	90	0	0	0	0	90
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>4 554</b>	<b>18</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 558</b>

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2015
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 112	-264	0	0	0	-2 376
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 377	-22	14	0	0	-1 385
Amt/Dép. autres immosincorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Amt/dép.</b>	<b>-3 489</b>	<b>-286</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 761</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 065</b>	<b>-269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>797</b>

Les immobilisations incorporelles nettes présentent une variation de -268 K€ entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 30 juin 2015 qui se décompose entre des acquisitions brutes de 18 K€ et des dotations aux amortissements de 286K€.

### 6.4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2015
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	7 818	17	0	0	0	7 885
Installations tech, matériel & outillage	18 953	1 309	-16	0	0	20 245
Autres immobilisations corporelles	1 134	136	0	0	0	1 270
Immobilisations corporelles en cours	695	73	0	-400	0	368
Avances et acomptes s/imm. corp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Valeur Brut</b>	<b>28 945</b>	<b>1 534</b>	<b>-16</b>	<b>-400</b>	<b>0</b>	<b>30 063</b>

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	30/06/2015
Amt/Dép. constructions	-1 174	-220	0	0	0	-1 394
Amt/Dép. Installtech, matériel & outill.	-14 511	-1 131	9	0	0	-15 632
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-623	-65	0	0	0	-689
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-350	0	0	350	0	0
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Amt/dép.</b>	<b>-16 658</b>	<b>-1 416</b>	<b>9</b>	<b>350</b>	<b>0</b>	<b>-17 715</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>12 287</b>	<b>118</b>	<b>-7</b>	<b>-50</b>	<b>0</b>	<b>12 349</b>

La variation de la valeur nette des immobilisations corporelles à hauteur de +62K€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 s'explique principalement par des acquisitions de 1 534 K€ et par des dotations aux amortissements de 1 416 K€.

Au cours du semestre, le Groupe a investi 1 534 K€ en immobilisations corporelles, en particulier 1 454K€ pour l'activité traitement de l'amiante (principalement changement des réfractaires du four de traitement).

Un équipement d'occasion (filtre à manche) qui n'a finalement pas pu être cédé ou réutilisé sur la plateforme d'essai d'Eurolasma, dont la valeur nette comptable était de 400 K€, déprécié à hauteur de 350 K€, a été mis au rebut. Le ferrailage a généré un revenu de 6 K€.

#### 6.4.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

	Ouverture	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	Clôture
CHO Morcenx	3 685	3	0	0	3 688
<b>Total</b>	<b>3 685</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 688</b>

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx.

Au 30 juin 2015, la participation dans CHO Morcenx s'élève à 3 688 K€ (vs 3 685 K€ au 31 décembre 2014), correspondant à :

- Une valeur brute totale des titres et BSA de 7 756 K€ composées de 6 901 K€ de titres correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1, 2 et 3, 855 K€ de BSA 4,
- 235 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (vs 233K€ au 31 décembre 2014),
- Une dépréciation de 4 303 K€ correspondant à 50% des titres et 100% des BSA 4, leur exercice étant devenu peu probable.

Les principales informations requises par la norme IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

	CHO Morcenx	Total
% d'intérêt	35%	
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	
Actif courant	9 935	9 935
Actif non courant	45 769	45 769
Passif courant	10 072	10 072
Passif non courant	38 677	38 677
Chiffre d'affaires	229	229
Résultat	4	4

Les informations présentées ci-dessus tiennent déjà compte des retraitements IFRS pratiqués, notamment la capitalisation des coûts d'emprunt pour 1614 K€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (12 349 K€ en cumulé). Ainsi, il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la consolidation.

## 6.4.5 STOCKS ET EN-COURS

	30/06/2015			31/12/2014		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 131	-227	904	828	-213	614
Stocks - en-cours de production	0	0	0	0	0	0
Stocks -ppts finis et Intermédiaires	542	-221	322	542	-68	475
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 674</b>	<b>-448</b>	<b>1 226</b>	<b>1 370</b>	<b>-281</b>	<b>1 089</b>

La valeur nette du stock passe de 1 089 K€ au 31 décembre 2014 à 1 226 K€ au 30 juin 2015, ce qui représente une variation de +137 K€, avec deux explications majeures :

- Le niveau de stocks de la société CHOPEX du fait de la réception de pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de l'usine CHO Morcenxa augmenté de 253 K€,
- Europlasma a constaté une dépréciation sur ses stocks de produits finis de 168 K€.

## 6.4.6 AUTRES ACTIFS

	30/06/2015			31/12/2014		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Titres de participation	2	0	2	1	0	1
Prêts, cautionnements et autres créances	10 239	-3 832	6 407	2 487	-95	2 392
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>10 241</b>	<b>-3 832</b>	<b>6 409</b>	<b>2 487</b>	<b>-95</b>	<b>2 392</b>
Clients et comptes rattachés	5 962	-292	5 670	7 594	-284	7 310
<b>Total client et comptes rattachés</b>	<b>5 962</b>	<b>-292</b>	<b>5 670</b>	<b>7 594</b>	<b>-284</b>	<b>7 310</b>
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	231	0	231	858	0	858
Créances sur personnel & org. sociaux	10	0	10	14	0	14
Créances fiscales - hors IS	3 939	0	3 939	3 175	0	3 175
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres créances opérationnelles</b>	<b>4 181</b>	<b>0</b>	<b>4 181</b>	<b>4 047</b>	<b>0</b>	<b>4 047</b>
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	794	0	794	12 098	-4 023	8 075
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0
Autres créances	136	0	136	2 360	0	2 360
Charges constatées d'avance	266	0	266	177	0	177
VMP - Autres placements	694	-84	609	694	-84	609
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>1 890</b>	<b>-84</b>	<b>1 806</b>	<b>15 328</b>	<b>-4 107</b>	<b>11 221</b>
VMP - Equivalents de trésorerie	2 000	0	2 000	7 000	0	7 000
Disponibilités	4 616	0	4 616	6 630	0	6 630
Intérêts courus non échus s/ dispo.	37	0	37	10	0	10
<b>Total Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>6 653</b>	<b>0</b>	<b>6 653</b>	<b>13 640</b>	<b>0</b>	<b>13 640</b>

Le poste « Autres actifs financiers non courants » est essentiellement composé :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 618 K€ nets (payables au plus tard en 2018). Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur de 82 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- De 2 garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 526 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€. Après avoir versé auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations la première tranche en novembre 2014, Inertam et CHOPEX ont procédé au versement de la seconde tranche soit 10% correspondant à 155 K€ pour Inertam et 21 K€ pour CHOPEX en juin 2015.
- Du compte séquestre de 7500 K€ versé dans le cadre du contrat EPC (déprécié à hauteur de 3750 K€). Ce compte séquestre avait été porté à 11 500 K€ au 31 décembre 2014 par un versement complémentaire de 4 000 K€. Conformément aux accords, ces 4 000 K€ ont été quasi-intégralement remboursés (à hauteur de 3 870 K€ au 30 juin 2015). Ce compte séquestre avait été classé en actif courant au 31 décembre 2014 compte tenu de l'échéance de la livraison définitive. Compte tenu du report de la Final Acceptance, il a été reclassé en actif non courant au 30 juin 2015 pour son montant net de 3 750 K€. Le solde des 130 K€ à percevoir sur les 4 000 K€ de versement complémentaire devant être remboursé avant la fin de l'année, celui-ci est maintenu en actif courant.

La variation entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 correspond au reclassement du compte séquestre en actif non courant et au versement de cette 2<sup>ème</sup> tranche des garanties financières (176 K€).

Le poste « Clients et comptes rattachés » affiche une baisse de 22% expliquée principalement par l'acquittement des rétentions dues par CHO Morcenx à la TOD préliminaire pour un montant de 2 042 K€.

Le poste « Autres créances opérationnelles » est principalement composé d'acomptes fournisseurs, et de créances fiscales (créances de TVA, TVA déductible et Crédit impôt recherche).

L'augmentation des créances fiscales (hors IS) de 764 K€ entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 s'explique par le blocage dans le cadre du contrôle fiscal d'Europlasma, CHO Power et CHOPEX des crédits de TVA dont le remboursement avait été demandé ainsi que des crédits impôts recherche 2014. Les crédits de TVA d'Europlasma et CHOPEX ont été débloqués post clôture. A la date d'arrêt des comptes, seules restent bloquées 238 K€ de créances de TVA concernant CHO Power dont le contrôle fiscal suit son cours.

L'augmentation des créances fiscales est compensée par une diminution des acomptes fournisseurs qui avaient notamment été réglés fin décembre 2014 en vue de travaux de réfection du four d'Inertam.

Le poste « Prêts, cautionnement et autres créances » comprend essentiellement le prêt accordé dans le cadre des projets Sunrise dont le dénouement s'est réalisé post-clôture. (cf 6.8.3 c Evénements postérieurs à la clôture)

Le poste « Autres créances » comprenait au 31 décembre 2014 principalement un avoir à recevoir de 2 215 K€ de CHO Morcenx, dans le cadre des dépenses opérationnelles de l'usine prises en charge par CHO Power et requalifiées en pénalités. Cette requalification avait entraîné de facto d'un côté un avoir à recevoir d'un montant de 1845 k€ HT avec de la TVA en contrepartie, et de l'autre côté une facture non parvenue de ce même montant de 1845 k€ mais ne supportant pas de TVA. (Cf. § 6.14.12 a. Autres passifs)

#### 6.4.7 IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Actifs d'impôts différés	659	1 896	-1 237
Passifs d'impôts différés	-273	-309	36
<b>Total impôts différés</b>	<b>387</b>	<b>1 587</b>	<b>-1 200</b>
Actifs d'impôts courants	486	354	132
Dette d'impôts courants	-11	0	-11
<b>Total impôts courants</b>	<b>475</b>	<b>354</b>	<b>121</b>

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 150 K€ de déficits reportables activés chez Inertam (sans variation au cours de la période),
- 168 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra groupe annulée,
- 143 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 116 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

La principale variation concerne l'impôt différé actif constaté en 2012 et comptabilisé en pertes au 30 juin 2015 sur la dépréciation de 3 750 K€ du compte séquestre.

#### 6.4.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30/06/2015			31/12/2014			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	4 616		4 616	6 630		6 630	-2 014
Equivalents de trésorerie	2 000		2 000	7 000		7 000	-5 000
Intérêts courus non échus s/ dispo.	37		37	10		10	27
<b>Total Trésorerie - actif</b>	<b>6 653</b>	<b>0</b>	<b>6 653</b>	<b>13 640</b>	<b>0</b>	<b>13 640</b>	<b>-6 987</b>
Concours bancaires courants	8		8	6		6	2
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>6 645</b>	<b>0</b>	<b>6 645</b>	<b>13 634</b>	<b>0</b>	<b>13 634</b>	<b>-6 989</b>

La variation de la trésorerie nette de -6 989 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section C § 5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- un flux lié aux activités opérationnelles pour -8 241 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service,
- un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de + 1 921 K€ résultant notamment de la combinaison :
  - o Du remboursement à hauteur de 3 870 K€ du complément de 4 000 K€ versé fin 2014 sur le compte séquestre lié au contrat EPC, conformément aux accords,
  - o Des investissements réalisés à hauteur de 1 629 K€ principalement sur Inertam pour la réfection totale du four sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2015,

- un flux lié aux activités de financement pour -668 K€ correspondant principalement aux remboursements des emprunts en cours).

#### 6.4.9 DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT NET

	31/12/2014	Emission d'emprunt	Remboursement	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	30/06/2015
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit (1)	7 365	11	0	-544	0	6 882
Autres emprunts et dettes assimilées	617	14	-160	0	0	471
Intérêts courus non échus > 1 an	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes financières non courantes</b>	<b>7 982</b>	<b>25</b>	<b>-160</b>	<b>-544</b>	<b>0</b>	<b>7 303</b>
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an (2)	1 054	0	-527	544	0	1 071
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	0	0	18	0	218
Intérêts courus sur emprunts	98	129	-132	-18	0	77
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	2	0	0	0	8
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes financières courantes</b>	<b>1 359</b>	<b>130</b>	<b>-659</b>	<b>544</b>	<b>0</b>	<b>1 374</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>9 341</b>	<b>155</b>	<b>-820</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 677</b>
(1) dont part non courante du crédit ball						0
(2) dont part courante du crédit ball						0
<b>Total dette en crédit ball</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dettes financières sont en diminution de 664 K€. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts significatifs souscrits au cours de la période. Cette diminution s'explique par les remboursements ayant eu lieu sur ce 1<sup>er</sup> semestre 2015. Les remboursements d'emprunts correspondent principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI.

Au 30 juin 2015 les dettes financières incluent notamment :

- 5 784 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 2 215 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert).

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	8 677	9 341	-665
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 658	13 640	-6 987
<b>Endettement net</b>	<b>2 024</b>	<b>-4 299</b>	<b>6 322</b>

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait d'une trésorerie supérieure à son endettement, résultant notamment de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014. L'évolution de l'endettement net au 30 juin 2015 est liée à la consommation de trésorerie pour financer la mise en route de l'usine CHO Morcenx mais également pour couvrir les investissements d'Inertam.

#### 6.4.10 AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS

	30/06/2015	31/12/2014	variation
Avantages du personnel non courants	396	364	32

La provision pour pensions et retraites concerne essentiellement les indemnités de fin de carrière des filiales françaises, les salariés du Groupe bénéficiant essentiellement de plans à cotisations définies, comptabilisées chaque année en charges, pour les indemnités de retraite.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	364
Coût des services rendus +	49
Coût financier +	8
Gain et perte actuariels +	-26
Engagement à la clôture	396

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par l'augmentation du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	30/06/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,06%	1,49%
Table retenue	Insee 2014	Insee 2013
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

#### 6.4.11 PROVISIONS

	31/12/2014	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	30/06/2015
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0
Ecarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Reprise - écarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	50	3	0	0	0	53
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	760	294	0	0	0	1054
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	3678	1 373	0	0	0	5 051
Autres provisions pour risques	1065	160	0	0	0	1225
Autres provisions pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	21	152	0	0	0	173
Autres provisions pour charges - part < 1 an	39	45	0	0	0	84
<b>Total provisions courantes</b>	<b>5613</b>	<b>2 026</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7639</b>
<b>Total provisions</b>	<b>5613</b>	<b>2 026</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7639</b>

Les provisions sont essentiellement constituées de :

##### - Provisions pour garantie :

Une provision destinée à couvrir la période de garantie de l'usine CHO Morcenx. Cette provision s'établit à 812 K€ au 30 juin 2015 suite à la comptabilisation d'une dotation de 265 K€ au cours du premier semestre 2015.

Par ailleurs, les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 242 K€ au 30 juin 2015 contre 213 K€ au 31 décembre 2014 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du nouveau contrat chinois pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

##### - Provisions pour pertes sur contrats :

La provision pour perte à terminaison sur le contrat de l'usine CHO Morcenx a fait l'objet d'une dotation de 1 373 K€ pour s'établir à 5 051 K€. L'analyse globale du contrat est présentée en note 6.1.3.

##### - Provisions pour risques :

851 K€ correspondent à une provision, enregistrée en 2014, destinée à couvrir l'engagement de rémunération en actions gratuites du Directeur Général du Groupe Europlasma qui avait atteint ou dépassé chacun des objectifs de performance fixés par le Conseil d'Administration au titre de 2014. Le Conseil d'Administration n'ayant plus à sa disposition suffisamment de délégation pour honorer les termes contractuels du contrat de mandat, il a été comptabilisé au 31 décembre 2014 une provision couvrant selon la meilleure estimation de la direction le coût pour la société de cet

engagement si l'Assemblée Générale ne lui accordait pas sa délégation pour attribuer des actions gratuites (cf. Note 8 : Evénements postérieurs à la clôture)

Les provisions pour risques intègrent également une provision de 138 K€ pour paiement de pénalités et majorations liées aux moratoires obtenus par le Groupe en 2013.

Un complément de provision pour risques au titre de la mise en jeu de la garantie de passif dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la société Amplast, filiale de la société Europe Environnement de 100 K€ a été enregistré sur le semestre, portant la provision à 150 K€ au 30 juin 2015.

#### - Provisions pour charges :

Les provisions pour charges comprennent pour l'essentiel 171 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier.

#### 6.4.12 AUTRES PASSIFS

	Notes	30/06/2015	31/12/2014	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an		0	0	0
instruments dérivés passifs		0	0	0
Autres dettes - part à plus d'un an		0	0	0
<b>Total Autres passifs financiers non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs	a.	3 770	8 997	-5 227
<b>Total Comptes fournisseurs et rattachés</b>		<b>3 770</b>	<b>8 997</b>	<b>-5 227</b>
Clients - Avances et acomptes reçus		316	302	14
Dettes sociales	b.	1 416	1 654	- 238
Dettes fiscales	b.	2 785	2 389	396
Autres dettes	b.	615	1 257	- 642
<b>Total autres dettes opérationnelles</b>		<b>5 132</b>	<b>5 604</b>	<b>- 472</b>
Dettes s/ acquis. d'actifs		0	77	-77
Comptes courants - passif		0	0	0
Intérêts courus sur dettes		0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	c.	11 859	13 076	-1 217
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0	0	0
<b>Total autres passifs courants</b>		<b>11 859</b>	<b>13 153</b>	<b>-1 294</b>

#### a. Evolution des dettes fournisseurs

La diminution des comptes fournisseurs de 5 227 K€ entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 est principalement liée aux opérations de régularisations entre CHO Power et CHO Morcenx concernant la prise en charge des dépenses opérationnelles de CHO Morcenx par CHO Power, à des fins de dédommagement, compte tenu du délai de livraison finale de la centrale.

Au 31 décembre 2014, la prise en compte des dépenses opérationnelles refacturées par CHO Morcenx à CHO Power a été requalifiée en pénalités. La TVA ayant été appliquée antérieurement à cette requalification, une correction s'imposait. Le Groupe avait donc constaté à la clôture du 31 décembre 2014, une dette envers CHO Morcenx pour un montant de 2 215 K€, qui se compensait à l'actif par un avoir à recevoir de 2 215 K€. Enfin, une facture non parvenue de pénalités avait été enregistrée pour un montant hors taxes de 1 845 K€.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les documents comptables ont été émis conformément aux analyses fiscales.

La diminution des dettes fournisseurs s'explique également par le remboursement des moratoires obtenus en 2013 auprès des fournisseurs d'énergie.

#### **b. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes**

Le poste « Autres dettes » comprend les dettes qui avaient fait l'objet d'un moratoire sur 24 mois, les moratoires s'achevant entre le 31 décembre 2015 et février 2016.

La diminution de ces 3 postes correspond pour l'essentiel aux remboursements de moratoires obtenus en 2013.

#### **c. Evolution des produits constatés d'avance**

La diminution des autres passifs courants s'explique principalement par la diminution du poste produits constatés d'avance s'élevant à 11 859 K€ au 30 juin 2015 contre 13 076 K€ au 31 décembre 2014 soit une variation de -1 217 K€.

Cette diminution s'explique principalement par la bonne performance opérationnelle de l'usine d'Inertam au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 ayant permis de diminuer le stock en attente de traitement soit une diminution de 806 K€ et par la reprise de produits constatés d'avance sur le contrat EPC à hauteur de 554 K€, liée à l'avancement du contrat. Par ailleurs, un produit constaté d'avance a été constaté sur le contrat chinois pour un montant de 293 K€.

## 6.4.13 CAPITAL

### a. Composition du capital social

Au 30 juin 2015, le capital social d'Europlasma est composé de 69 370 051 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	30/06/2015	31/12/2014	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 370 051	69 044 970	325 081
Nombre d'actions de préférence	0	0	0
<b>Total</b>	<b>69 370 051</b>	<b>69 044 970</b>	<b>325 081</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>69 208 506</b>	<b>31 166 456</b>	<b>38 042 050</b>

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, 325 081 actions ont été créées dont :

- 15 250 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions,
- 309 831 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

### b. Actions propres

	30/06/2015	31/12/2014	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	105 586	102 620	2 946
Valorisation en K€	115	105	10
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	29	20	9

### c. Actions en dilution

Nombre moyen d'actions sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

	30/06/2015	31/12/2014	variation
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>69 208 506</b>	<b>31 166 456</b>	<b>38 042 050</b>
Nombre d'actions en dilution	50 645 970	50 608 051	37 919
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000		350 000
- Actions gratuites en cours d'acquisition	602 130	604 380	-2 250
- BSAR A	32 753 682	33 036 263	-282 581
- BSAR B	16 940 159	16 967 409	-27 250
<b>Nombre moyen d'actions dilués</b>	<b>119 854 476</b>	<b>81 774 507</b>	<b>38 079 969</b>
Taux de dilution	73,2%	162,4%	

Nombre d'actions au 30 juin 2015 :

	30/06/2015	31/12/2014	variation
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>69 370 051</b>	<b>69 044 970</b>	<b>325 081</b>
Nombre d'actions en dilution	50 645 970	50 608 051	37 919
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000		350 000
- Actions gratuites en cours d'acquisition	602 130	604 380	-2 250
- BSAR A	32 753 682	33 036 263	-282 581
- BSAR B	16 940 159	16 967 409	-27 250
<b>Nombre d'actions dilués à la clôture</b>	<b>120 016 021</b>	<b>119 653 021</b>	<b>363 000</b>
Taux de dilution	73,0%	73,3%	

#### d. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours du premier semestre 2015.

	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2014	Régularisation à l'ouverture	Nombre d'actions corrigé en période d'acquisition au 31/12/2014	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/14	Actions créées par le CA au cours du 1er semestre 2015	Actions attribuées en 2015	Actions perdues en 2015	Nombre d'actions en période d'acquisition au 30/06/2015	Donc actions définitivement acquises au 30/06/15 et non encore créées par le CA
Plan de fidélité n°3	41 000	2 000	43 000	8 000	-13 000		-3 000	35 000	2 000
Attribution du 05/10/11	34 000	6 000	40 000		0		0	40 000	0
Attribution du 19/06/12	30 000		30 000		0		0	30 000	0
Attribution du 12/09/12	40 000		40 000		0		0	40 000	0
Attribution du 30/01/13	2 250		2 250		-2 250		0	0	0
Attribution du 18/09/13	65 000		65 000		0		0	65 000	0
Attribution du 28/01/14	392 130		392 130		0		0	392 130	0
	604 380	8 000	612 380	8 000	-15 250	0	-3 000	602 130	2 000

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

	En capitaux propres au 31/12/2014	En charges au S1 2015	En capitaux propres au 30/06/2015
En résultat et report à nouveau	-1 350	-23	-1 373
En réserves	1 350	23	1 373

Jusqu'en 2014, les actions gratuites attribuées étaient valorisées au cours de bourse au jour de l'attribution.

Le Groupe a décidé de valoriser à partir de 2015 les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par

la probabilité d'attribution effective des actions puis la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé pour les actions en cours d'acquisition au 30 juin 2015 est de 1,01 €.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, il n'a pas été attribué de nouvelles actions.

## 6.5 NOTE 5. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 6.5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/06/2015	30/06/2014
Production vendue de biens	1 068	1 121
Production vendue de services	5 840	3 633
Ventes de marchandises	0	0
<b>Total</b>	<b>6 903</b>	<b>4 754</b>

	30/06/2015	30/06/2014
Europe	6 598	4 722
Amérique	0	24
Asie	305	9
Afrique	0	0
Océanie	0	0
<b>Total</b>	<b>6 903</b>	<b>4 754</b>

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2015 s'établit à 6 903 K€ contre 4 754 K€ au 30 juin 2014. Cette progression de 45% est attribuable principalement aux secteurs Traitement de l'amiante(+ 2 159 K€) et Solutions plasma (+ 539 K€), le chiffre d'affaires du secteur Energies Renouvelables affichant une baisse (- 549 K€).

L'analyse du chiffre d'affaires est présentée en section A, au paragraphe 1.1.

## 6.5.2 RESULTAT OPERATIONNEL

	30/06/2015	30/06/2014	var en K€	var en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 903</b>	<b>4 754</b>	<b>2 149</b>	<b>45%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 574</b>	<b>1 191</b>	<b>384</b>	<b>32%</b>
Production immobilisée	1 344	917	427	47%
Production stockée	0	2	-2	-100%
Subventions d'exploitation	214	268	-54	-20%
Autres produits	6	0	6	14270%
Transferts de charges d'exploitation	10	3	7	237%
<b>Achats consommés</b>	<b>-5 664</b>	<b>-4 555</b>	<b>-1109</b>	<b>24%</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-1 048	-520	-528	101%
Variations de stocks	304	20	284	1423%
Autres achats	-4 920	-4 055	-865	21%
<b>Charges externes</b>	<b>-3 679</b>	<b>-3 204</b>	<b>-475</b>	<b>15%</b>
Locations et charges locatives	-287	-511	224	-44%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-641	-505	-136	27%
Autres charges externes	-2 751	-2 188	-563	26%
<b>Charges de personnel</b>	<b>-3 387</b>	<b>-3 208</b>	<b>-179</b>	<b>6%</b>
Rémunérations du personnel	-2 189	-2 003	-186	9%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 028	-1 026	-2	0%
Autres charges de personnel	-170	-179	9	-5%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-325</b>	<b>-93</b>	<b>-232</b>	<b>249%</b>
<b>Taxes</b>	<b>-346</b>	<b>-222</b>	<b>-124</b>	<b>56%</b>
<b>Amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>-3 945</b>	<b>-2 203</b>	<b>-1742</b>	<b>79%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-8 869</b>	<b>-7 540</b>	<b>-1 329</b>	<b>18%</b>
Perte de valeur des goodwill	0	0	0	
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	34	95	-60	-64%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-8 835</b>	<b>-7 446</b>	<b>-1 389</b>	<b>19%</b>

Le résultat opérationnel est une perte de 8 835 K€ au 30 juin 2015, contre une perte de 7 446 K€ au 30 juin 2014 soit une dégradation de 1 389 K€.

La dégradation du résultat opérationnel résulte :

- D'une augmentation des coûts supplémentaires engagés pour la mise en service de l'usine de Morcenx du fait du report de la livraison de l'usine, avec très peu de revenus reconnus sur la période;
- D'une amélioration sensible du résultat opérationnel de l'activité Traitement de l'amiante liée à l'augmentation du volume de déchets traités.

Les charges externes et autres achats consommés progressent fortement, notamment en raison des charges liées aux campagnes réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2015 dans le cadre de la mise en service de CHO Morcenx.

Les charges de personnel augmentent de 179 K€ principalement en raison d'embauches réalisées dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx et dans le renforcement des effectifs Corporate.

L'augmentation des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'explique notamment par la constatation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

- de 1 373 K€ de dotation complémentaire sur la perte à terminaison du contrat EPC,
- de 171 K€ de provision pour grosse réparation pour l'entretien du four de vitrification d'amiante,
- de 294 K€ de complément de provision pour garantie.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2014 enregistrait une provision pour dépréciation sur l'immobilisation KIWI à hauteur de 593 K€.

### 6.5.3 RESULTAT FINANCIER

	30/06/15	30/06/14
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	18	38
Coût de l'endettement financier brut	-209	-631
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-191</b>	<b>-592</b>
Perte et gains de change	90	25
Dividendes	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	273	0
Autres charges financières	-5	-7
Autres produits financiers	58	22
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>-553</b>

Le résultat financier du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est un produit de 224 K€. Les charges d'intérêts des emprunts BPI pour Inertam et de l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx sont compensées par la reprise de provision sur le projet Sunrise de 273 K€ suite au remboursement effectué post clôture. (cf. § 6.8.3 c. Evénements post-clôture)

Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2014 avait été impacté par les charges financières des différents prêts relais qui avaient été concédés au Groupe (359 K€) et qui ont été convertis lors de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014. Ces intérêts ne sont pas récurrents sur 2015 suite à la conversion.

### 6.5.4 IMPOT

	30/06/15	30/06/14
Impôts différés	-1 191	8
Impôt exigible	32	55
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0
Carry-back	0	0
<b>Total</b>	<b>-1 160</b>	<b>63</b>

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes correspond principalement à la comptabilisation en perte sur le semestre de l'impôt différé actif (- 1 250 K€). (cf § 6.4.7)

## 6.6 NOTE 6. INFORMATION SECTORIELLE

Le secteur Air et Gaz n'a plus d'activité depuis la cession du sous-groupe Europe Environnement réalisée fin 2013.

**30/06/2015**

Éléments du bilan	Solutions plasma(Europlasma Industries)	Traitement d'amiante (Inertam)	Energies Renouvelables	Air et Gaz (activité cédée)	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	764	32	2	0	797
Immobilisations corporelles	7 835	4 390	123	0	12 349
Autres actifs non courants	1 283	1 119	7 736	618	10 756
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 796	207	547	102	6 653
<b>Total Actif</b>	<b>18 876</b>	<b>11 117</b>	<b>14 515</b>	<b>730</b>	<b>45 240</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 493</b>	<b>2 181</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8 677</b>
CA	600	5 743	560	0	6 903
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-768	-1 132	-1 958	-87	-3 945
Résultat opérationnel	-1 515	249	-7 471	-97	-8 835
EBITDA	-747	1 381	-5 511	-10	-4 887

**31/12/2014**

Éléments du bilan	Solutions plasma(Europlasma Industries)	Traitement d'amiante (Inertam)	Energies Renouvelables	Air et Gaz (activité cédée)	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	844	35	186	0	1 065
Immobilisations corporelles	8 347	3 874	66	0	12 287
Autres actifs non courants	1 285	914	5 170	605	7 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 638	464	425	114	13 640
<b>Total Actif</b>	<b>26 043</b>	<b>10 875</b>	<b>22 653</b>	<b>730</b>	<b>60 302</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 891</b>	<b>2 447</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>9 341</b>
<b>Compte de résultat</b>					
CA	117	9 461	-596	0	8 983
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-3 076	-3 278	-4 041	29	-10 366
Résultat opérationnel	-5 478	-3 094	-14 358	-10	-22 940
EBITDA	-2 402	1 491	-10 227	-39	-11 176

**30/06/2014**

Éléments du bilan	Solutions plasma(Europlasma Industries)	Traitement d'amiante (Inertam)	Energies Renouvelables	Air et Gaz (activité cédée)	Total
Goodwill	0	2 615	0	8	2 624
Autres immobilisations incorporelles	927	29	335	0	1 292
Immobilisations corporelles	9 384	5 092	68	0	14 544
Autres actifs non courants	1 264	735	8 946	576	11 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie	820	207	125	144	1 297
<b>Total Actif</b>	<b>15 127</b>	<b>12 113</b>	<b>15 362</b>	<b>1 044</b>	<b>43 646</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>10 357</b>	<b>2 711</b>	<b>6 507</b>	<b>0</b>	<b>19 576</b>
<b>Compte de résultat</b>					
CA	61	3 584	1 109	0	4 754
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 075	-1 228	100	0	-2 203
Résultat opérationnel	-2 015	-1 413	-3 994	-23	-7 446
EBITDA	-940	-186	-4 131	-23	-5 280

## 6.7 NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.7.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

### 6.7.2 ENGAGEMENTS DONNES

Le total des engagements donnés par le Groupe est détaillé dans le tableau suivant :

	30/06/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	9 655
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	5 784	6 038
Engagements d'achats d'immobilisations	-	646
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	14 225	13 199
<b>TOTAL</b>	<b>29 664</b>	<b>29 538</b>

#### a. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	30/06/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	8 955
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	5 784	6 038
Engagements d'achats d'immobilisations	-	-
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 871
<b>TOTAL</b>	<b>25 610</b>	<b>25 864</b>

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de 3 natures :

- Les nantissements d'actifs financiers pour 8 955 K€ concernent :
  - o Le nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power,
  - o Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 30 juin 2015 est de 5 784 K€.
- Un engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€, par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été temporairement portée à 3

371 K€. Cette garantie doit être ramenée à 10 000 K€ fin 2015 dans les conditions contractuellement prévues avec Cho Morcenx. Elle est recouvrable, en partie ou en totalité, par le Groupe, selon des critères de performance et délais lors de la réception définitive de l'usine.

#### b. Autres engagements donnés

	30/06/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	-	-
Engagements d'achats d'immobilisations	-	646
Garanties, avais et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	3 354	2 328
<b>TOTAL</b>	<b>4 054</b>	<b>3 674</b>

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
  - o de tout dommage encouru,
  - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
  - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
  - o engagement de remise en état du site de traitement de l'amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
  - o engagement de mise en sécurité des sites pour 1 228 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 854 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 272 K€.

## 6.8 NOTE 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 6.8.1 EVENEMENTS CORPORATE

#### a. Attribution gratuites d'actions

L'Assemblée Générale du 24 juin 2015 a octroyé la délégation au Conseil d'Administration nécessaire à l'attribution gratuite d'actions en faveur du Directeur Général.

Ainsi, le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 a pu faire usage de cette délégation pour attribuer gratuitement au Directeur Général, conformément aux engagements contractuels, 276 179 actions correspondant à 0.40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité 2014 et 552 360 actions correspondant à 0.80% du capital de la Société, au titre du bonus de performance 2014.

La juste valeur des 828 539 actions nouvellement attribuées au Directeur Général dans le cadre de cette délégation est de 639 K€. Le forfait social estimé est de 192K€. Ces montants qui seront enregistrés sur le 2<sup>nd</sup> semestre seront couverts par la reprise de provision enregistrée au 31 décembre 2014 à hauteur de 851 K€.

Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement à Monsieur Pierre Catlin 55 000 actions dont la juste valeur est estimée à 42 K€ et le forfait social à 13 K€.

### 6.8.2 EVENEMENTS SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)

#### a. Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Le planning du projet se voit de nouveau modifié dans la mesure où le client annonce qu'il a certes reçu l'autorisation de commencer les travaux de modification de bâtiment permettant d'accueillir l'unité de traitement plasma, mais avec quelques semaines de retard. Ceci engendre un glissement du planning général du projet ayant un impact direct sur la fourniture d'ingénierie et d'assistance Europlasma. En conséquence, le réassemblage de l'installation de vitrification de déchets faiblement radioactifs, par les équipes d'Europlasma, est prévu pour fin 2016, avec une mise en service industrielle début 2017.

#### b. Développement commercial

L'intérêt de la technologie plasma pour le traitement des cendres volantes issues de l'incinération des ordures ménagères se confirme en Chine. En effet, plusieurs délégations chinoises ont fait le déplacement jusqu'en France sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2015 de façon à qualifier la solution proposée par Europlasma Industries. Cela s'est en outre concrétisé par une nouvelle vente d'étude à un prospect chinois.

### 6.8.3 EVENEMENTS ENERGIES RENOUVELABLES

#### a. Livraison de l'Usine CHO Morcenx avec réserves (FAR)

Les essais correspondants au protocole de FAR ont été interrompus suite à la défaillance d'un transformateur. Ils ont repris en septembre et sont toujours en cours.

## **b. Développement des projets CHO Power**

La loi sur la Transition Energétique adoptée en août 2015 a introduit des dispositions qui concernent le marché dans lequel CHO Power évolue :

- Encouragement de la valorisation énergétique des déchets sous forme de CSR (combustible solide de récupération). Cela se traduit notamment par l'élaboration d'une nouvelle rubrique de classement ICPE tenant compte des spécificités de la gazéification mettant fin à l'assimilation à l'incinération.
- Objectif de diminution de moitié des déchets enfouis à l'horizon 2025. Ce volontarisme devra se concrétiser dans les mécanismes de leviers qui restent à définir, notamment un tarif d'achat d'électricité ou de chaleur produite à partir de CSR.
- Confirmation de la poursuite de tarif d'achat bonifié pour les énergies renouvelables, avec l'introduction du mécanisme de CdR, complément de rémunération. Les dispositions pratiques seront définies dans les décrets d'application à venir. Le producteur devra vendre l'énergie qu'il produit sur le marché et bénéficiera d'un complément calculé en fonction d'un prix cible fixé par décret.
- Il est probable que le tarif d'achat continu pour les installations dites « biomasse » soit abrogé au profit d'appels d'offre annuels et planifiés par période de 3 ans. Les projets CHO Power en cours bénéficient du tarif défini par le décret du 29 janvier 2010 sous condition de date d'achèvement des travaux. Les projets suivants devront participer et être retenus aux appels d'offre à venir pour bénéficier d'un tarif de rachat bonifié.

CHO Power a participé en septembre 2015 au salon RWM à Birmingham (UK). Les projets à base de gazéification émergent enfin, soit au travers du système ROCs soit au travers du nouveau système CfD (Contract for Difference, équivalent du Complément de Rémunération en France). Le marché UK est, de ce fait, très dynamique et pourrait constituer une prochaine étape de développement commercial.

## **c. Dénouement du prêt consenti pour les projets en Grande-Bretagne (Sunrise)**

Fin 2011, CHO Power SAS et les développeurs Sunrise Renewables avaient décidé de s'associer pour mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume-Uni, représentant une puissance totale de 37,5MWe. Afin de mener à terme le développement de ces projets, un accord de prêt avait été mis en place. Entre 2012 et 2013, CHO Power avait prêté 379 KGBP, sommes portant à intérêts pour un montant de 47 KGBP sur cette même période. Afin de verrouiller ce prêt, le Groupe avait procédé au nantissement des fonds de commerce des projets. Compte tenu du retard dans la livraison de l'usine de CHO Morcenx, le partenariat n'a pu aboutir. Cependant les développeurs ont trouvé de nouvelles issues à ces projets et les solutions de financement nécessaires au cours de l'été 2015.

Début septembre 2015, le prêt qui avait été octroyé par le Groupe, ainsi que les intérêts ont été intégralement remboursés par les repreneurs des projets.

Cet événement post-clôture a engendré dans les comptes du semestre une reprise de provision de 273 K€ enregistrée dans le résultat financier. L'opération réalisée début septembre, a, en outre, permis de constater un gain de change de 76 K€, enregistré dans les comptes du 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

## D. GLOSSAIRE

**BSA** : bons de souscription d'action.

**BSAR** :bons de souscription d'action remboursables

**CHO Morcenx** : Société par Actions Simplifiée, propriétaire de l'usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx (Landes), détenue à 35% (25% au 30 juin 2014) par le Groupe Europlasma, via sa filiale CHO Power.

**EBITDA** : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

**Endettement net** : dette financières courantes et non courantes sous déduction de la trésorerie et équivalents.

**EPC**: Engineering, Procurement and Construction contract. C'est un contrat d'ingénierie, approvisionnement et construction.

**FA** : « Final Acceptance » ou « Lifting of Reserves » : réception définitive par le client ou livraison définitive de l'usine de CHO Morcenx. Les réserves concernent : 1/ l'ajout de moteurs supplémentaires ; 2/ des améliorations d'ordre esthétique et environnemental

**FAR** : Final Acceptance with reserves , Réception avec réserves de l'usine par son client dans sa configuration actuelle avec 2 moteurs.

**KIWI** : Kobelco Eco Solution (KES) Industrial CHO PoWer Gasfication est un programme de développement qui vise à tester la combinaison d'un nouveau type de gazéifieur développé par KES et le Turboplasma® (procédé d'épuration par plasma du gaz de synthèse) développé par Europlasma, pour la production d'énergie à partir de déchets et de biomasse.

**KNPP** : Kozloduy Nuclear Power Plant est un contrat qui prévoit la fourniture d'un four plasma pour réduire le volume et immobiliser les déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare.

**O&M**: Operations and Maintenance Contract. C'est un contrat d'exploitation et maintenance.

**SESCO** : Stockage Energie Solaire sur COfalit est un programme de R&D visant à valoriser la matériau Cofalit (issu de la vitrification de déchets amiantés) dans la filière de stockage de l'énergie thermique solaire.

**Taux d'endettement net** : Endettement net/ Totaux capitaux propres

**TOD** : la Take Over Date est la date de réception technique provisoire de l'usine CHO Morcenx par son client, la société CHO Morcenx.

# **EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 6 942 721,20euros  
471 Route de Cantegrit Est - BP 23  
F-40110 Morcenx  
Tél : +33 (0) 556 497 000  
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan  
[www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

**ALEUP**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**ALTERNEXT**